

# Commerce : un secteur où prédomine le commerce de détail

**En Corse, le commerce réunit 20 % des entreprises du secteur marchand non agricole en 2010, près des trois quarts relèvent du commerce de détail. Le secteur pèse davantage dans le chiffre d'affaires de l'économie marchande locale qu'en France de province : 44 % du chiffre d'affaires contre 36 %. A taille identique, les entreprises réalisent cependant un chiffre d'affaires moyen plus faible qu'en province. Dans la région, si l'impact du commerce de détail est important en termes d'entreprises et d'emploi, celui du commerce de gros l'est en termes de chiffre d'affaires moyen.**

**E**n 2010, quelques 5 500 entreprises\* du commerce sont implantées en Corse. Elles regroupent 20 % des entreprises du secteur marchand non agricole régional contre 22 % en France de province. Ce sont principalement des unités du commerce de détail (73 %), soit une part bien plus élevée qu'en province (64 %). La situation

économique de cette activité impacte ainsi fortement le commerce de la région.

## 44 % du chiffre d'affaires de l'économie régionale

En termes de chiffre d'affaires, le commerce occupe une place prépondérante dans l'économie locale. Cette dernière est en effet présente, surtout tournée vers la demande de la population résidente et touristique. Le secteur représente ainsi 44 % de l'activité économique contre 36 % en France de province.

Le commerce insulaire se caractérise par l'absence de très grosses entreprises. Dans la région, aucun commerce ne réalise plus de 110 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ainsi, l'emploi est surtout concentré dans les unités commerciales réalisant de 1 à 50 millions d'euros de chiffre d'affaires : 66 % des effectifs du commerce (49 % en moyenne de province). En France de province, les très grandes entreprises sont, certes, peu nombreuses car elles représentent moins de 1 % des commerces. Mais leur impact économique n'est pas négligeable : elles emploient 25 % des salariés du commerce de province et réalisent 34 % du chiffre d'affaires.

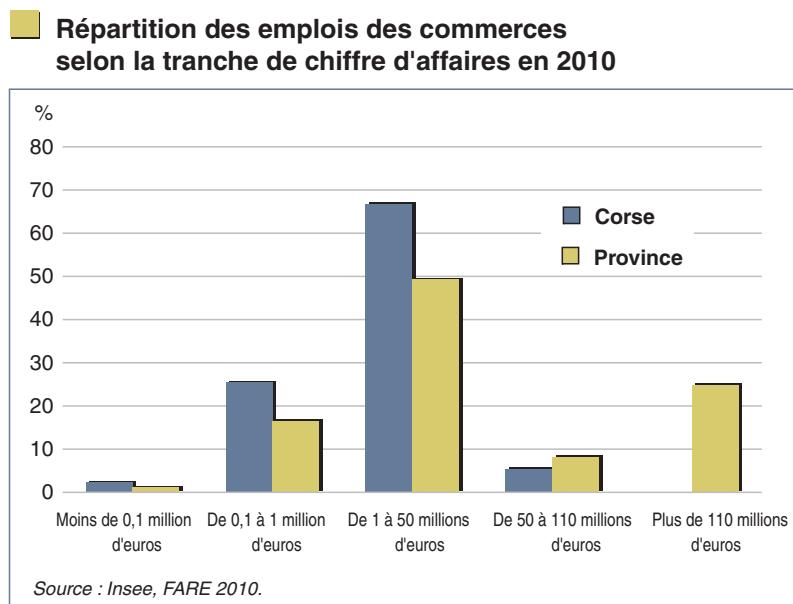
Pour une comparaison à structure identique, les entreprises de plus de 110 millions de chiffre d'affaires seront exclues des données de province dans la suite de l'étude.

## Un chiffre d'affaires moyen plus faible qu'en France de province

En Corse, les entreprises de commerce réalisent un chiffre d'affaires moyen de 0,9

	Entreprises		Chiffre d'affaires		%
	Corse	Province	Corse	Province	
Commerce de détail	72,6	64,4	55,4	41,0	
Commerce de gros	17,6	22,7	32,0	45,4	
Commerce et réparation d'automobiles	9,8	12,9	12,6	13,6	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements 2010, FARE 2010.



\* Il s'agit d'entreprises ayant leur siège en Corse. Une centaine seulement ont un établissement implanté dans la région avec un siège hors de Corse. L'impact économique régional de ces quelques unités étant très faible, elles ne sont pas prises en compte dans la suite de l'étude.

million d'euros en 2010, soit un niveau inférieur de 8 % aux commerces de province. Malgré cela, le secteur du commerce est globalement aussi rentable qu'en province. Cette situation masque cependant des disparités selon les activités. Le commerce de détail réalise un chiffre d'affaires moyen supérieur de 13 % à la province en raison notamment des activités des stations-service et de culture et loisirs. Il est cependant moins rentable que sur le continent. A l'inverse, le commerce de gros enregistre une rentabilité supérieure à la province malgré un chiffre d'affaires moyen plus faible de 9 %. Enfin, le commerce et réparations d'automobiles présente un chiffre d'affaires de 11 % inférieur et une rentabilité plus faible (voir articles suivants). Par ailleurs, les entreprises commerciales de Corse sont moins endettées que leur homologues continentales, et ce quelle que soit l'activité. Au sein du secteur, c'est le commerce de gros qui enregistre l'endettement le moins important.

## Détail et gros, des commerces aux influences complémentaires

En Corse, le commerce de détail prédomine au sein du secteur. Il concentre 63 % des emplois commerciaux salariés en fin d'année et pèse pour plus de la moitié du chiffre d'affaires du secteur.

En termes de chiffre d'affaires, c'est toutefois le commerce de gros qui impacte le plus l'activité économique du commerce insulaire. Ses entreprises réalisent un chiffre d'affaires moyen bien supérieur à celui du commerce de détail ou de la réparation d'automobiles. Effectivement, la part des entreprises qui dégagent un chiffre d'affaires de plus de 1 million d'euros est deux fois plus élevée dans le commerce de gros que dans l'ensemble du commerce. Enfin, le commerce et réparation d'automobiles pèse peu dans le commerce insulaire. Cette activité ne réunit que 10 % des entreprises et réalise 13 % du chiffre d'affaires.

**Elisabeth GALLARD**

### Commerces dont le siège est extérieur à la région : un impact économique très faible sur l'île

En 2010, une centaine d'entreprises dont le siège est localisé hors de la région ont au moins un établissement de commerce en Corse.

Ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires moyen très supérieur aux commerces dont le siège est régional : 601,4 millions d'euros contre 0,9 million d'euros.

L'impact économique de ces entreprises est toutefois particulièrement faible dans la région. Effectivement, elles emploient moins de 400 salariés en Corse, cela ne représente que 2,8 % de l'emploi du commerce régional.

Plus de la moitié de ces entreprises relèvent du commerce de détail (53 %), les autres, du commerce de gros. Ces unités sont principalement des entreprises organisées en réseaux, notamment de franchise. Cela permet à certaines marques d'être implantées partout en France y compris en Corse. Dans le commerce de détail, Conforama, Monoprix, Chaussea, Defimode, ou King jouet sont les enseignes employant les effectifs les plus nombreux en Corse. Dans le commerce de gros, on peut citer Alliance healthcare repartition (produits pharmaceutiques), Altadis distribution France (tabac) ou Vial menuiseries.

## Pour en savoir plus

### Définitions

Dans cette étude, on appelle **entreprise** l'unité légale qui est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene. Cette unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Elle peut être une **personne morale (société)** dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ; ou une **personne physique (entreprise artisanale)**, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Depuis 2008, la nouvelle définition de l'entreprise s'appuie sur des critères économiques qui nécessitent un regroupement de plusieurs sources non réalisé au niveau régional. Ainsi, l'étude traite d'unité légale et non pas d'unité statistique.

**Chiffre d'affaires** : représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la valeur de la production c'est à dire à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

**Valeur ajoutée** : solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire nécessaire à cette production.

**Marge commerciale** : différence entre la vente et le coût des marchandises.

**Excédent brut d'exploitation** : solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Il évalue le profit de l'entreprise. Pour les entreprises artisanales, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte.

**Taux de marge commerciale** : part de la marge commerciale dans le chiffre d'affaires.

**Taux de valeur ajoutée** : part de la valeur ajoutée dans le chiffre d'affaires.

**Taux de marge brut d'exploitation** : part de l'excédent brut d'exploitation dans le chiffre d'affaires.

**Poids des frais de personnel** : part de la somme des rémunérations et charges sociales dans la valeur ajoutée.

**Productivité apparente du travail** : rapport entre la richesse créée et le facteur travail, c'est à dire entre la valeur ajoutée et l'effectif salarié de l'entreprise (en équivalent temps plein).

**Taux de rendement apparent de l'équipement (du capital)** : part de la valeur ajoutée dans les immobilisations d'exploitation.

**Taux d'endettement** : mesure le niveau de la dette d'une entreprise par rapport au total de son passif.

**Délai client (en jours de chiffre d'affaires)** : part des créances clients et comptes rattachés dans le chiffre d'affaires.

**Délai fournisseur (en jours d'achat)** : part des dettes fournisseurs et comptes rattachés dans les achats.

**Province** : ensemble des régions de la métropole à l'exception de l'Île-de-France.